

3. DEGRÉ DE VERDURISATION ET ESPACES VERTS (ARCHIVES - SITUATION 1997)

Cette fiche documentée présente la situation prévalant à la date de sa rédaction, soit en 2002 (données 1997). Pour certaines des informations qui y figurent, il existe des données plus récentes :

- [La couverture végétale en Région bruxelloise](#) (des données relatives à l'évolution de l'imperméabilisation y sont aussi présentées)
- [L'occupation du sol en Région bruxelloise](#) (sur base des données cadastrales)
- [Good food : Agriculture professionnelle en Région bruxelloise](#)
- [Potagers collectifs et familiaux, arbres fruitiers partagés](#)
- [Espaces verts : accessibilité au public](#)

Depuis 1993, l'IBGE a développé une base de données géographiques pour tenir un inventaire permanent de tous les espaces verts en Région bruxelloise (parcs, friches, bois, terrains agricoles, cimetières, bermes de voiries, squares,... tout surface non bâtie). La réactualisation de cette base étant programmée pour l'année 2003, les données les plus récentes présentées dans cette fiche datent de 1999.

Il est parfois difficile de se représenter ce que valent 2, 200, 2000 ha or cette fiche fait très souvent référence à des superficies chiffrées. Quelques valeurs de références aideront à appréhender ces grandeurs :

- Parc du petit Sablon : 0,19 ha
- Terrain de football : 0,50 ha
- Parc de Bruxelles : 14,40 ha
- Parc du Cinquantenaire : 25,01 ha
- Mont des Arts : 2,00 ha

1. Une ville très "verte", mais pas partout...

Le pourcentage des espaces verts varie largement dans les zones urbaines européennes allant de 5% à Madrid à plus de 60% de la superficie à Bratislava. Il convient cependant d'être très prudent lorsqu'on effectue ce genre de comparaison dans la mesure où les méthodes d'estimation des superficies d'espaces verts peuvent être très différentes.

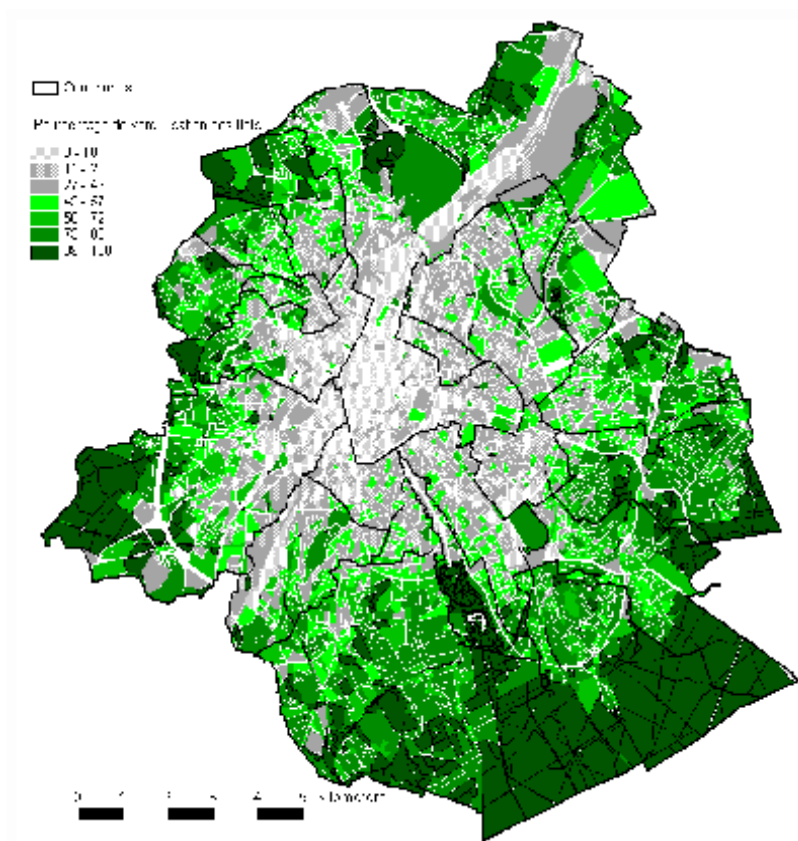
Les surfaces vertes occupent à Bruxelles 53% du territoire régional (soit 8563 ha) dont 97% en intérieur d'îlot et 3% en voirie. 5 769 ha ont fait l'objet d'une description spécifique dans la base de données.

La Région bruxelloise apparaît donc comme une ville "verte". Cependant les surfaces vertes sont très inégalement réparties entre les communes. Ainsi, dans le pentagone, seulement 9.6% de la surface des îlots est verdurisé. Par contre, en première et deuxième couronnes, les surfaces vertes couvrent respectivement 29.9% et 71.3% de la surface des îlots.

Tableau 3.1 : Degré de verdurisation des îlots

	Superficie des îlots (ha)	Superficie verte (ha)	%
Pentagone	291,4	28,1	9,6
1ère couronne	2.558,8	765,9	29,9
2ème couronne	10.568,2	7.533,5	71,3
Total	13.418,4	8.327,5	62,1

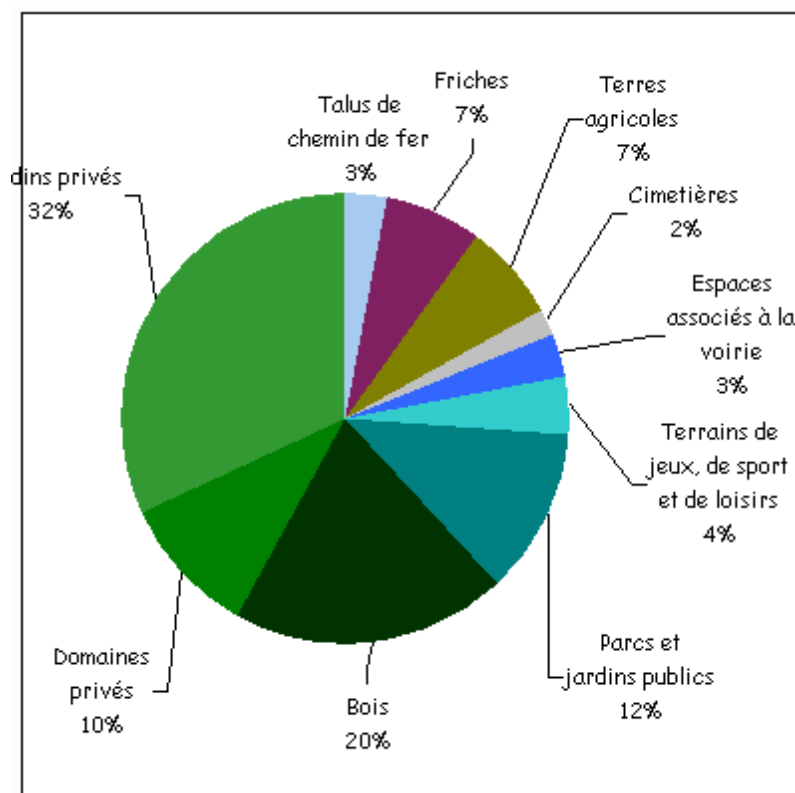
Carte 3.2 : Degrés de verdurisation (en % de la superficie des îlots)



2. Des caractéristiques, des fonctions et des usages différents

Les espaces verts sont variés, à la fois du point de vue de leur aspect, de leurs fonctions, de leur intérêt, de leur gestion, de leur statut, ...

Figure 3.3 : Catégories d'espaces verts en % de la superficie verte totale de la Région



2.1. Les domaines et les jardins privés, inaccessibles au public

La Région bruxelloise se caractérise par l'abondance des jardins privés en intérieur d'îlots, lesquels jouent un rôle fondamental sur la qualité de l'habitat et de l'environnement. Ils couvrent 2793 ha ce qui représente 17% du territoire de la Région, 32% de l'ensemble des surfaces vertes ou encore, 21% de la surface des îlots.

De grands domaines privés -dépassant 1 ha dans le pentagone et en première couronne et 2 ha en seconde couronne- occupent 816 ha, soit 5% de la superficie régionale ou 10% de celle des espaces verts.

Les jardins et domaines privés inaccessibles au public couvrent donc 3 609 ha, soit 22% de la superficie régionale. Bien gérés, ces espaces -et en particulier, les grands domaines privés- sont des refuges privilégiés pour la faune et la flore sauvages en raison de la faible pression récréative qui s'y exerce. De ce fait, ils peuvent participer au bien-être général.

2.2. Les espaces associés aux voies ferrées

Couvrant 222 ha (ce qui représente 3% de la superficie des espaces vert), et inaccessibles au public, ils pénètrent en profondeur dans le tissu urbain.

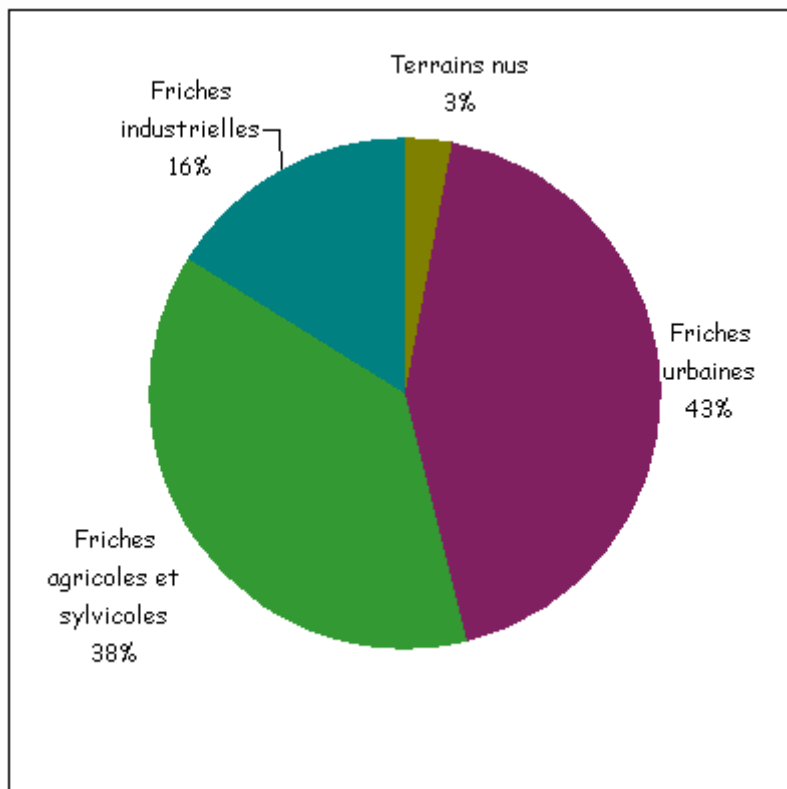
Quatre sections de talus de chemin de fer, d'une superficie totale de 11 000 m², font l'objet d'un accord tacite de gestion expérimentale entre l'IBGE et la SNCB. Deux tronçons sur la ligne Bruxelles-Gent et deux autres sur la ligne Bruxelles-Leuven à Haren sont donc gérés de manière plus écologique. Une gestion écologique peut offrir aux talus de chemin de fer bruxellois la possibilité de remplir leur fonction de refuge et de corridor dans le réseau des espaces verts, essentielle pour la conservation du patrimoine biologique urbain. Les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants.

2.3. Les friches

Issues de l'abandon d'activités agricoles ou industrielles ou de la démolition de bâtiments, les friches sont des espaces résiduels recolonisés par une végétation spontanée. Il s'agit de refuges pour la flore et la faune

indigènes. Elles couvrent 613 ha, soit 7% de la superficie régionale des espaces verts. Certaines, comme les friches ferroviaires de Tour et Taxis et de Josaphat, les friches du Kauwberg et de la Foresterie, sont d'un intérêt biologique remarquable. Dans certains cas, elles remplissent pleinement des fonctions récréatives informelles - terrains " d'aventure ", lieux de promenades - et pédagogiques, pour l'observation de la nature.

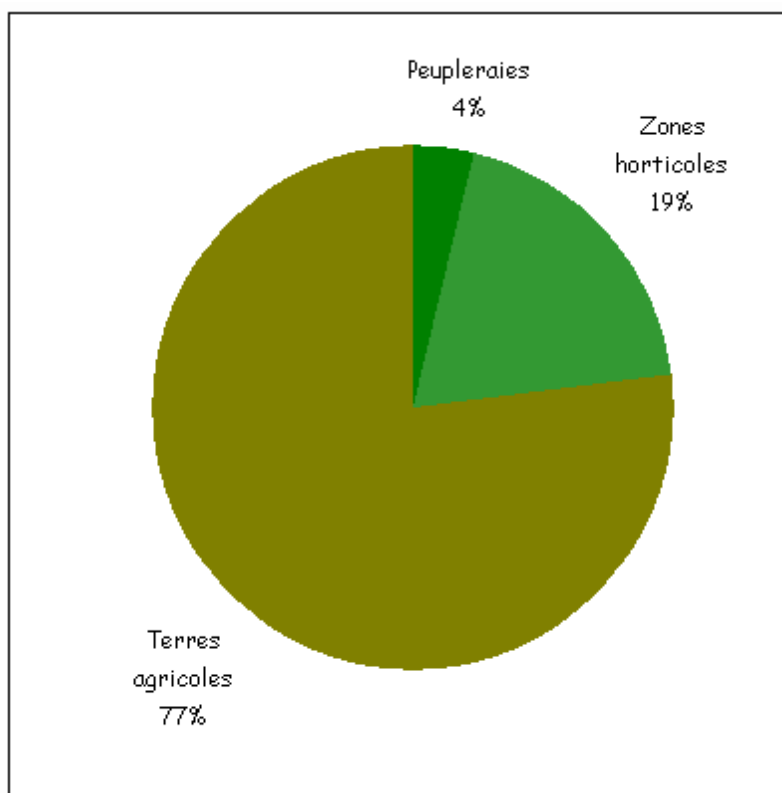
Figure 3.4 : Répartition des friches (% total)



2.4. Les zones de production agricole

Les terrains où se mène encore une activité économique de type agricole, horticole ou sylvicole (peupleraies) couvrent une superficie de 606 ha (7% de la superficie régionale en espaces verts) et sont situés, pour la grande majorité, à l'extrême périphérie de la Région. Ils constituent une transition entre la ville et les territoires plus ruraux.

Figure 3.5 : Répartition des terres agricoles (% total)



Ensembles, friches et terres agricoles couvrent 1219 ha, soit 7,5 % du territoire régional. En soi, elles constituent autant d'opportunités pour l'extension urbaine. Les enjeux portant sur ces sites sont donc importants. Certains, comme la vallée de la Pede, sont protégés par un statut d'espace vert au PRAS.

Les terres agricoles servent entre autres à la production végétale, bien que la production bruxelloise soit faible par rapport à la production totale de la Belgique. Les productions végétales sont essentiellement des productions fourragères.

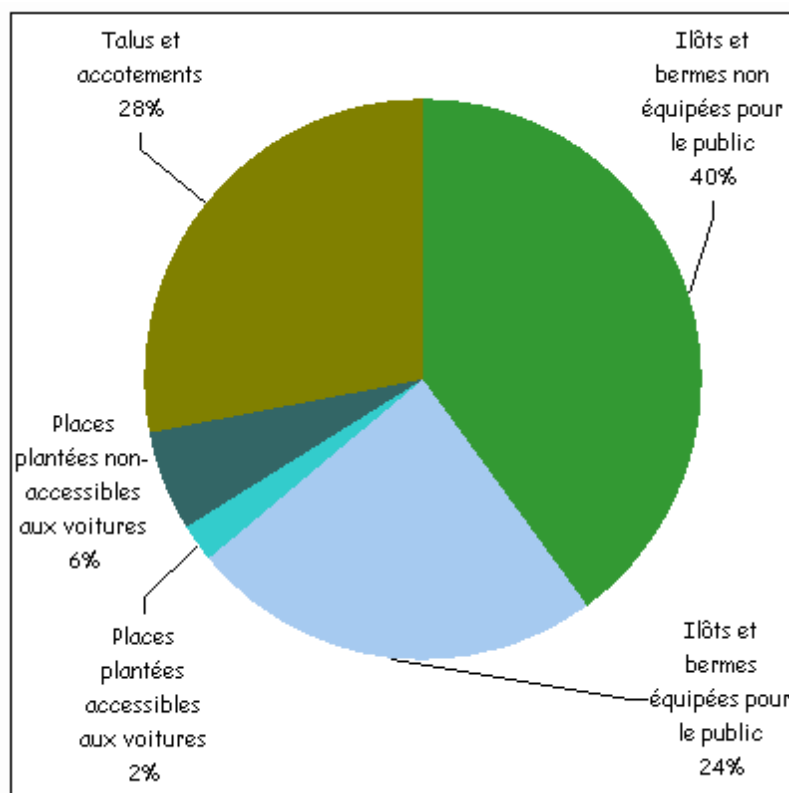
2.5. Les cimetières

Ils couvrent 147 ha ce qui représente 2% de la superficie des espaces verts. Ils présentent des degrés et des qualités de verdurisation divers. Leur fonction très spécifique en limite fortement les autres usages. Leur valorisation écologique pourrait cependant être envisagée. En effet, la plupart des vieux cimetières présentent des arbres et des ensembles végétaux remarquables comme par exemple, le cimetière du Dieweg et de Bruxelles.

2.6. Les espaces associés à la voirie

La voirie est bordée de quantité de petits espaces verts: accotements, terre-pleins, îlots directionnels. Ils couvrent une surface de 235 ha, ce qui représente près de 9% de l'espace de voirie. Ils occupent 3 % de la superficie régionale des espaces verts. Leur fonction est essentiellement décorative, bien que certains d'entre eux, comme le rond-point Schuman, le boulevard E. Jacquemain, l'av. L. Lepoutre ou l'avenue Voltaire soient aménagés pour accueillir le public et remplissent de ce fait des fonctions récréatives qui les rapprochent des parcs publics.

Figure 3.6 : Répartition des espaces verts en voiries (% total)



La mention des surfaces couvertes par les espaces verts associés à la voirie n'est pas toujours pertinente. En effet, des alignements comme ceux de l'avenue de Tervuren ou de l'avenue Louise occupent peu d'espace au sol mais présentent un " volume vert " remarquable.

Les places plantées, même fortement minéralisées, ont été reprises comme espaces verts. Elles constituent en effet une forme de transition entre ceux-ci et les espaces bâtis. Dans le tissu urbain, elles ont un rôle social important et aèrent le bâti, ce qui justifie de les considérer et de les aménager comme d'authentiques espaces verts.

2.7. Les terrains de jeux, de sport et de loisir

Ils occupent 352 ha soit 4% de la superficie régionale des espaces verts et présentent des degrés et des qualités de verdurisation variables.

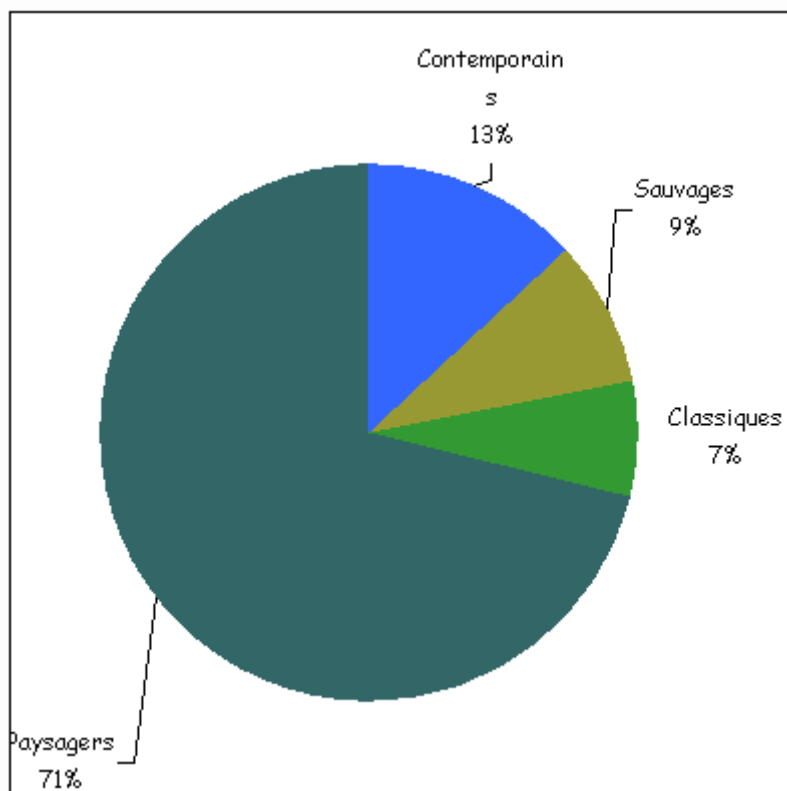
2.8. Les parcs, jardins et bois accessibles au public

Les parcs et jardins d'accès public couvrent 1044 ha, soit 12% de l'ensemble des surfaces vertes. On distingue :

- les parcs "classiques", comme le parc de Bruxelles, le square du Petit Sablon ou le parc du Cinquantenaire; situés dans le centre de la ville et chargés d'histoire, ils présentent en outre un attrait touristique ;
- les parcs "paysagers", comme le parc de Woluwé ou le parc de Forest, généralement plus périphériques et couvrant des surfaces importantes ; ils remplissent idéalement diverses fonctions récréatives dans un cadre apaisant (promenades, jogging, repos, jeux de ballon,...) ; ils présentent des potentialités de valorisation écologique par une gestion appropriée des massifs et des zones semi-naturelles ;
- les parcs "contemporains", dont certains peuvent être très "minéraux" comme le jardin de la Cité Administrative ; ils illustrent la recherche d'une mixité des fonctions et d'une intégration urbaine ; le nouveau parc de la Héronnière en est un bon exemple.

- les parcs plus "sauvages", comme le bois du Wilder ou la phase III du parc Roi Baudouin, qui privilégient la fonction écologique.

Figure 3.7 : Répartition des types de parcs en pourcent de la superficie totale des parcs



Les bois soumis au Code forestier occupent 1735 ha, soit 20% de la superficie des espaces verts. La forêt de Soignes couvre à elle seule plus de 1600 ha sur le territoire régional. Le Code forestier a été adapté aux réalités et aux exigences actuelles : une nouvelle ordonnance a été adoptée en vue de tenir compte du fait qu'outre leur fonction de production sylvicole, les forêts remplissent de plus en plus une fonction socio-récréative.

Les bois, les parcs et les jardins publics constituent donc l'essentiel des espaces verts à vocation récréative. Ensemble, ils occupent 2779 ha, soit 17 % du territoire régional ou 32% des espaces verts.

Sources

1. IBGE 1994. "Pour la promotion du patrimoine biologique en Région de Bruxelles-Capitale", Cahier de l'IBGE n°5.
2. IBGE 1997. Direction Nature et Espaces verts : données relatives aux espaces verts..
3. Congrès Forestier Mondial 1997. « La foresterie urbaine et péri-urbaine ».
4. IBGE 1997. Direction Nature et Espaces verts : note interne relative aux premiers résultats du projet "Maillages vert et bleu en Région de Bruxelles-Capitale"..
5. GRYSEELS, M., 1998. "Natuur en Groene Ruimten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest". In : IRSNB-KBIN & IBGE-BIM, 1998. Qualité de l'Environnement et Biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale. Inventaire et suivi de la Flore et de la Faune. Document de travail de l'IRScNB 93, 185 p. : p. 15-33.
6. Communautés Européennes 2000. « L'audit urbain » Volume I : L'annuaire.
7. GRYSEELS, M. 2000. "Région de Bruxelles-Capitale" in : BRICHAU, L., AMEEUW, G., GRYSEELS, M. & PAELINCKX, D. 2000. Carte d'Évaluation Biologique, version 2, Feuilles 31-39. Instituut voor

Natuurbehoud et Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement - Communications de l'Institut voor Natuurbehoud 15, Bruxelles. 203 pag. + 18 feuilles: p.155-175.

Autres fiches à consulter

Carnet - Les sols et les paysages bruxellois

- 2. Les paysages urbains
- 4. Aménagement et gestion d'espaces verts publics par l'IBGE de 1993 à 2001
- 5. Zone de protection du patrimoine biologique
- 6. Le Maillage Vert

Auteur(s) de la fiche

FEIJT Caroline, HERICKX Cécile, ONCLINCX Françoise.

Relecture

DE VILLERS Juliette, GRYSEELS Machteld.